

Comité stratégique de filière Bois

Le comité stratégique de filière Bois, coprésidé par les ministres de l'Industrie et de l'Agriculture a été créé en décembre 2013. Il réunit des représentants du secteur : entreprises ou fédérations industrielles, organisations syndicales et représentants des administrations en lien avec la filière, sous le pilotage d'un industriel, vice-président du CSF, Luc Charmasson, président de France Bois Industries Entreprises.

Tout au long de l'année 2014, le CSF Bois a travaillé à l'élaboration du contrat de filière. **Près de 250 acteurs privés et publics de la filière Bois, tous secteurs confondus ont débattu pour identifier des objectifs et des actions collectives visant à redynamiser la filière.** Ils sont partis des leviers de compétitivité identifiés lors des rencontres régionales en 2012 (avec des chefs d'entreprise) et du Plan national d'action pour l'avenir des industries de transformation du bois, feuille de route de l'État élaborée en 2013.

Ce travail apporte la preuve que la filière Forêt-Bois, si longtemps considérée comme éclatée, multiforme, peut et doit être regardée dans son ensemble. Certes, elle est différente des filières qui, traditionnellement, partent de plusieurs matériaux pour servir un seul marché. C'est, tout au contraire, une filière de transformation d'une même ressource, le bois, pour des marchés différents. Cette ressource étant renouvelable et recyclable, cette filière est « naturellement » fondée sur une économie circulaire, qui crée de la valeur économique en créant de la valeur écologique, et réciproquement.

Cette ressource biologique est disponible en France dont le tiers de la surface est boisé. Le potentiel de notre forêt, renouvelable (grâce à la photosynthèse), est loin d'être surexploité puisqu'on ne prélève que 60 % de la croissance annuelle des arbres. Cette forêt, la troisième de l'Union européenne, est un atout insuffisamment valorisé.

Le chiffre d'affaires de la filière est aujourd'hui de 60 milliards d'euros. La première transformation produit 6,5 milliards d'euros de pâte, panneaux de particules, placages, sciages, rabotage, plaquettes. La deuxième transformation avec 31 milliards d'euros s'adresse aux marchés traditionnels de l'emballage, la tonnellerie, la charpente-menuiserie-ossature, les parquets, meubles en bois, papier et cartons. Enfin la distribution et la mise en œuvre (charpente, menuiserie et agencement) produisent 16 milliards de chiffre d'affaires. Le bois énergie commercialisé avec un chiffre d'affaires de 3 milliards est en forte croissance.



© Thierry Vialard - Thinkstock

Seule une stratégie cohérente entre « l'amont » et « l'aval » de la filière, en phase avec les politiques publiques conduites par chacun des ministères concernés (industrie, agriculture, logement et écologie), peut endiguer la perte de valeur ajoutée et l'exportation de matières premières observées actuellement.

La philosophie du contrat

La filière Forêt-Bois est un pilier de la croissance verte française et européenne. Elle génère 440 000 emplois et serait susceptible d'en générer 25 000 supplémentaires selon le projet Forêt-Bois pour la France élaboré par les fédérations professionnelles en 2012, réunies au sein de France Bois Forêt (FBF) et France Bois Industries Entreprises (FBIE). Elle compense 20 % des émissions de CO₂ françaises par la séquestration du carbone en forêt, le stockage dans les produits bois, les émissions évitées par substitution du bois à d'autres matériaux ou d'autres énergies. Elle pourrait accroître son rôle dans la lutte contre le changement climatique en accroissant son chiffre d'affaires.

Les marchés de la filière Bois sont des marchés d'avenir parce qu'ils correspondent à des besoins essentiels de nos sociétés dans le cadre d'une économie bas carbone.

L'objectif stratégique partagé par les partenaires du contrat est d'améliorer la compétitivité des entreprises de la filière, notamment sur le marché le plus immédiat de la construction et de valoriser la ressource française. Grâce à l'innovation (tant technique, marketing qu'organisationnelle), les entreprises répondront aux différents marchés d'aujourd'hui et de demain, la

chaîne de valeur du bois sera restaurée, la ressource sera optimisée et valorisée par l'articulation des usages du bois dans une économie naturellement circulaire, la forêt sera gérée durablement et les emplois seront en croissance dans les territoires.

À travers ce contrat, les entreprises françaises de la filière Forêt-Bois, créant de la valeur ajoutée et de l'emploi dans les territoires, s'engagent dans une voie commune pour gagner en compétitivité de façon solidaire, sur des marchés très concurrentiels et mouvants de la construction à l'énergie, en passant par l'ameublement, l'emballage, le papier et la chimie du bois.

L'État, les régions et leurs opérateurs publics s'engagent à soutenir cette filière d'avenir « historique » dans une transition déterminante vers une économie bas carbone. L'engagement de l'État et des régions pour mobiliser et régénérer la ressource dans une vision partagée avec le tissu économique est fondateur de ce contrat de filière.

À l'heure où nous assistons au « début d'un monde fini », selon Philippe Chalmin, l'optimisation de nos ressources renouvelables est un enjeu vital. Le contrat de la filière Bois contient tous les éléments d'une stratégie globale vertueuse pour valoriser la ressource existante et l'accroître. Ce contrat a été présenté au Conseil supérieur de la forêt et du bois et sa mise en œuvre s'inscrit en cohérence avec le Programme national de la forêt et du bois.

La signature du contrat de filière le 16 décembre 2014

Ce contrat de filière a été signé par quatre ministres, Ségolène Royal, Sylvia Pinel, Stéphane Le Foll et Emmanuel Macron, l'ARF parlant pour les régions françaises, 22 fédérations de l'amont forestier aux marchés, France Bois Régions pour les 22 interprofessions régionales ou départementales, en présence des représentants des syndicats.

Synthèse du contrat

Le contrat de filière porte quatre grands défis.

• Une stratégie globale

La filière souffre de manque d'information tant pour les prises de décisions des acteurs et des investisseurs que pour l'évaluation des politiques publiques. Aujourd'hui, il n'existe pas de tableaux de bord partagés couvrant l'ensemble de la filière : données économiques par secteur et marché, flux de matière à partir de la biomasse, emploi.

L'État, les régions et les professionnels s'engagent à concrétiser le projet de « veille économique mutualisée », à y intégrer les informations relatives à la biomasse indispensable aux décisions de la transition énergétique et de l'Ademe. Cette veille intégrera progressivement des données relatives à l'emploi et à l'évolution des entreprises. Parallèlement, les signataires s'engagent à poursuivre l'analyse stratégique de façon interministérielle et interprofessionnelle au sein du CSF Bois. Cette analyse sera enrichie des travaux conduits en région. Comme les autres CSF au sein du CNI, le CSF Bois conduira des réflexions stratégiques, c'est-à-dire prospectives, sur les thèmes de l'économie, de l'emploi, de l'innovation, de la communication avec des objectifs concrets notamment des recommandations aux décideurs publics et privés de la filière pour le pilotage des outils de la filière FCBA¹ et CNDB², ou le lancement d'un plan export avec l'expertise d'Ubifrance.

• Un accompagnement de proximité

Les entreprises participant aux rencontres régionales ont soulevé leurs difficultés face à la complexité de leur environnement financier, réglementaire, des ressources humaines, etc.

L'Association des régions de France (ARF) engage les régions, dont les compétences économiques seront renforcées, à utiliser les moyens d'accompagnement stratégique des entreprises, à mobiliser des financements régionaux pour développer une offre compétitive, développer l'alternance, promouvoir les métiers du bois, accompagner les créations et les transmissions d'entreprises.

France Bois Régions, qui regroupe les 22 interprofessions régionales de la filière Bois, s'engage avec les interprofessions à créer, en région, des interfaces pour tisser le lien avec les outils régionaux de développement. Sur le plan financier, sous une forme qui sera propre à chaque région, ces interfaces devront aussi promouvoir la filière auprès des organismes de financement, comme l'association « Cambium » dans le Centre.

Au niveau national, Bpifrance a signé le 18 février 2015 une convention de partenariat avec la filière et éditera une plaquette d'information sur tous les outils de financement déployés en région pour les PME et TPE. Bpifrance s'engage au niveau national à reconduire le fonds d'investissement créé en 2012. Il s'agit du Fonds Bois 2, estimé à 40 millions d'euros pour la réalisation de gros projets. La Caisse des dépôts, financeur du développement local, poursuit sa réflexion prospective avec la filière pour accompagner des projets innovants à l'échelle des territoires.

¹ Institut technologique Forêt, Cellulose, Bois-Construction, Ameublement.

² Comité national pour le développement du bois.

• La sécurisation des approvisionnements

C'est le sujet central de la compétitivité des entreprises françaises de la filière Bois. Dans cette période de tension sur la ressource, les participants des groupes de travail concernés, présidés par quatre chefs d'entreprise dont deux personnalités de la première transformation (scieurs), ont retenu la notion d'articulation des usages plutôt que celle du conflit d'usage.

L'objectif est de développer une offre de nature à satisfaire les besoins de toute la filière dans le respect de la gestion durable de la forêt et en optimisant le recyclage des produits en fin de vie.

Pour un développement harmonieux du bois-énergie (sur la base d'objectifs réalistes de la Programmation pluriannuelle de l'énergie³) en cohérence avec les besoins des industries qui utilisent la biomasse dans leurs process de production, les échanges entre les « cellules biomasse » et les acteurs régionaux seront formalisés pour l'évaluation de la biomasse disponible et la prévention des conflits d'usage (à l'échelle des bassins d'approvisionnement). On s'orientera vers une amélioration de la performance énergétique des installations du Bois-Énergie et pour les cas jugés pertinents, des plans d'approvisionnement pourront être revus.

Le renouvellement et la sortie des bois de la forêt restent les actions à promouvoir. La recherche de pistes innovantes pour dynamiser la gestion forestière est prévue (notamment avec la poursuite des investigations de la Caisse des dépôts). Le fonds stratégique d'une part (environ 30 millions d'euros) et le fonds chaleur d'autre part (30 millions d'euros) financeront des actions de plantation de la forêt et mobilisation des bois. Il convient de relever que si le fonds stratégique était annoncé depuis la loi d'avenir de l'agriculture et de la forêt, la dotation du fonds chaleur et potentiellement dans un autre domaine, le fonds déchets, gérés par l'Ademe, sont de nouveaux engagements de l'État.

Les professionnels s'engagent à piloter la réflexion sur un plan « déchets de bois » dans le cadre du plan déchets 2014-2020 du ministère l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et à renforcer l'économie circulaire de la filière.

Enfin, sécuriser l'approvisionnement, c'est aussi renouer le dialogue entre les acteurs de la chaîne de transformation française, adapter l'offre de la première transformation, notamment par la standardisation des sciages les plus utilisés par la deuxième transformation.

La contractualisation est un objectif pour donner aux uns et aux autres la visibilité pour investir. Le médiateur interentreprises analysera les freins et les bonnes



© Jojobob - Thinkstock

pratiques de la contractualisation avec un regard neuf et l'expérience d'autres filières (par exemple la charte client grande distribution-fournisseurs de l'agroalimentaire).

• Le plan bois construction rénovation environnement

Le marché de la construction est celui qui doit « tirer » l'ensemble de la filière. Actuellement en stagnation, dans un marché de la construction en forte régression, il peut repartir très vite car la demande sociétale est forte pour le bois. L'objectif pour les entreprises est d'être prêtes pour capter la valeur ajoutée en jeu dans un contexte très concurrentiel avec les autres matériaux, les autres process et les autres pays. Le reproche fait par les maîtres d'œuvre est le manque de répétabilité des projets, d'industrialisation des produits qui génèrent des surcoûts. Si des progrès peuvent être faits en recherche et développement, notamment pour valoriser les feuillus, il faut agir pour mieux faire reconnaître les vertus écologiques du bois, liées à ses qualités intrinsèques et les économies qu'elles induisent. Le bois est renouvelable, biosourcé, se régénère naturellement ; il est peu énergivore à utiliser, isolant thermique, peu consommateur d'eau et stocke du carbone.

L'ensemble des partenaires s'engagent à faire reconnaître les qualités du bois au plan économique (émissions de gaz à effet de serre « évitées », facilité de recyclage, etc.) et promouvoir la commande publique, avec la participation du médiateur des marchés publics. Avec le plan de la Nouvelle France industrielle « Industries du bois » (cofinancé avec 8 millions d'euros de crédits publics), des actions de R & D et de marketing seront entreprises en commun.

Le plan bois de la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) mis en œuvre depuis quatre ans par le ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de

³ PPE instaurée par le projet de loi de transition énergétique pour la croissance verte.

la Ruralité, continuera à lutter contre les freins à l'utilisation du bois dans la construction, encouragera l'utilisation des feuillus, la valorisation des solutions bois dans la réhabilitation, la promotion en région et les formations. Il constitue le noyau central du Plan bois construction rénovation environnement.

Enfin le réseau des « Prescripteurs Bois » mis en place par France Bois Régions (FBR) avec le soutien des régions pour la promotion des solutions bois dans la construction-réhabilitation, sera encouragé. Un groupe de travail sera constitué pour réviser les dispositions d'appel de fonds (cas des logements en VEFA et CCMI) pour tenir compte de la spécificité de la préfabrication.

Les groupes de travail et le plan d'action du contrat de filière

Le contrat de filière a identifié trente actions qui seront mises en œuvre par des groupes de travail pilotés par les fédérations professionnelles avec la participation des partenaires publics précités et les opérateurs de la filière, le Codifab, le FCBA, le CTP, le CNDB, dans un délai de 6 mois à 3 ans.

- Le GT1 « **Outils et analyse stratégique** » réalisera un diagnostic de l'état de la filière Bois qui permettra de mettre en évidence les indicateurs de suivi de la santé de la filière.

- Le GT2 « **Financement et accompagnement des entreprises** » a pour objectif de structurer le segment industriel de la filière Bois en veillant à enrayer la désindustrialisation actuelle, à favoriser l'émergence de *leaders* et de stratégies d'alliances interentreprises dans et en dehors de la filière.

- Le GT3 « **Emploi-compétences** » vise à promouvoir et développer les emplois de la filière tout en travaillant à l'amélioration de l'attractivité des métiers de la filière Bois.

- Le GT4 « **Innovation, développement, technique-industriel** » travaillera au renforcement de la R & D et de l'innovation, en s'attachant notamment à valoriser la ressource des feuillus.

- Le GT5 « **Innovation, développement, marchés-export** » se focalisera sur le renforcement de l'innovation marketing pour de nouveaux usages et la recherche design permettant de différencier les produits français et de viser une montée en gamme et un accroissement de la valeur ajoutée.

- Le GT6 « **Approvisionnement** » a pour but d'optimiser les usages de la ressource française, en mobilisant le bois en faveur des industries françaises, en travaillant sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

- Le GT7 « **Transition écologique** » cherchera à optimiser l'apport de l'ensemble du segment industriel de la filière Forêt-Bois à la transition écologique.